

Hausse salariale pour les juristes fédéraux

Le Droit – 29 juin 2012

Paul Gaboury pgaboury@ledroit.com

Malgré un contexte de négociation difficile, l'Association des juristes de justice (AJJ), représentant les 2 700 avocats employés par le gouvernement fédéral, vient d'en arriver à une entente de principe avec le Conseil du Trésor pour un nouveau contrat de travail prévoyant une augmentation salariale de 15,25 % sur trois ans.

Cette hausse salariale devrait permettre aux avocats fédéraux de faire un rattrapage salarial rapide avec leurs homologues provinciaux, en les propulsant du fond de la grille à la troisième place.

« Après 20 ans de contrôle des salaires imposé par l'employeur sous une forme ou une autre, nos membres ont mérité le droit de se prononcer. Quel que soit le résultat du vote de ratification, le fait que les membres puissent décider de leur propre destin est une victoire en soi », a indiqué dans un message aux membres la présidente et chef du comité de négociation de l'AJJ, Lisa Blais.

L'AJJ est le seul agent négociateur pour les 2 700 avocats employés par le gouvernement du Canada. Les avocats de la Couronne travaillent pour le ministère de la Justice, le service de poursuites pénales du Canada et fournissent des services juridiques internes à divers organismes fédéraux, aux tribunaux et cours à travers le pays.

L'entente de principe prévoit ainsi une hausse à tous les niveaux de 1,75 % à compter du 10 mai 2011, de 1,5 % en mai 2012, puis de 12 % en mai 2013. L'entente prévoit toutefois la fin de l'indemnité de départ, comme c'est le cas pour les autres employés fédéraux.

Lors de la première ronde en 2006, soit il y a plus de cinq ans, les avocats fédéraux avaient été entraînés dans des négociations légiférées en vertu de la Loi sur le contrôle des dépenses et s'étaient fait imposer une sentence arbitrale qui était loin de leurs attentes.

Cette fois, les avocats avaient comme objectif une hausse de 20 %, en visant le deuxième rang comparativement à leurs homologues provinciaux. Même si cet objectif n'est pas atteint, la présidente Blais souligne que le salaire maximum se classera tout de même au second rang, en dépassant celui de leurs homologues équivalents en Alberta.

« C'est particulièrement une bonne nouvelle dans cette province où les problèmes de recrutement et de rétention sont dans un état de crise aiguë, a souligné la présidente Blais. Seulement l'Ontario demeure devant nous à chaque niveau de salaire. Cependant, l'ampleur de l'augmentation de 15,25 % réduira sensiblement l'écart salarial entre nous et eux. »

Le comité de négociation recommande l'entente de principe à ses membres. Des séances d'information par appel conférence doivent avoir lieu au cours des prochaines semaines. Le vote de ratification aura lieu à une date qui reste à déterminer.